

## Appel à candidature

### Objet de l'appel à candidature :

Le présent appel à candidature vise à attribuer un emplacement à un commerce non-sédentaire du type camion-restaurant/Food Truck.

Le but étant de mettre à disposition des usagers de la piscine municipale de Saint Martin de Crau un service de restauration rapide à proximité de l'espace aquatique.

Les horaires mentionnés (11h à 19h) ne sont pas figés, et la Mairie se réserve le droit de revoir les jours et horaires pendant lesquels le Food Truck sera autorisé à s'installer.

Le prestataire retenu disposera d'un local spécifique (snack) situé près des bassins extérieurs de la piscine de Saint Martin de Crau.

La mise en service de ce commerce non-sédentaire est prévue à partir du samedi 22 juin 2024 au dimanche 1<sup>er</sup> septembre inclus (pas de fermeture durant les jours fériés). Toutes les modalités de fonctionnement sont définies dans la convention d'occupation entre la ville de Saint Martin de Crau et le candidat.

### Modalités techniques

Le prestataire retenu devra être capable d'assurer ses propres besoins pour l'exercice autonome de son activité. Il ne pourra installer de compteur électrique privé sur le domaine public.

La municipalité exige du gestionnaire du Food Truck une hygiène irréprochable. L'emplacement proposé bénéficie de bennes à ordures spécifiques. Le prestataire devra donc assurer la collecte de ses déchets de fonctionnement.

Au départ du Food Truck, l'emplacement devra être laissé propre et sans détrit.

### Modalités tarifaires

L'occupation de l'emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation. Tout candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par cette convention.

L'occupation de l'emplacement est soumise à une redevance d'occupation du domaine public d'un montant TTC de 650,00 € pour la durée globale de l'exécution de la prestation.

### Critères de sélection

L'autorité territoriale choisira le candidat qui répondra le mieux à ses attentes, au regard des critères suivants :

- Expérience dans la restauration rapide (connaissances des réglementations sanitaires, gestion de l'hygiène au sein des espaces de fabrication, préparation et de vente...)
- Qualité de la prestation et des produits proposés : diversité du menu, prix proposés, provenance des produits ;
- Eco-responsabilité du Food Truck : gestion des déchets, salubrité de l'équipement, recyclage des produits, utilisation de produits issus de l'agriculture responsable et/ou locale.
- Diversité alimentaire : choix et variétés des plats proposés (chaud, froid, végétarien, etc.)

**Le questionnaire reprenant ces critères techniques doit être dûment rempli par les candidats. Une note finale sera attribuée suivant les réponses apportées. Le candidat ayant obtenu la meilleure note sera retenu.**

L'autorité territoriale autorisera alors le commerçant à occuper le domaine public à l'emplacement désigné et aux dates et aux horaires qui lui auront été communiqués.

#### Pièces à fournir impérativement à l'offre :

- . Le projet de convention ci-joint, daté et signé près mention « lu et approuvé »,
- . Le questionnaire technique dûment rempli ci-joint,
- . Les photos (du camion de vente, de la terrasse – mobiliers et parasols, porte menu, présentation des produits)
- . Une liste du personnel amené à travailler dans la buvette
- . La liste des produits alimentaires et boissons proposés à la vente ainsi que les tarifs appliqués.
- . Un extrait « K bis » (extrait du registre du commerce) de moins de trois mois
- . Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle et attestation d'assurance du véhicule

#### Modalités de dépôt des offres :

Le candidat devra transmettre son dossier par voie dématérialisée ou sous forme papier (envoi postal en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LRAR) ou remise en mains propres) impérativement **avant le 13/05/2024 à 16h00** Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

#### L'adresse pour le format papier est la suivante :

La Commune de Saint Martin de Crau

Hôtel de ville – BP 50001  
13558 SAINT MARTIN DE CRAU Cedex

Pour permettre une bonne identification, l'enveloppe portera les renseignements suivants :

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION RESTAURATION

RAPIDE POUR LA PISCINE MUNICIPALE

NE PAS OUVRIR

Les offres déposées en format papier seront à déposer à l'adresse suivante, aux jours et heures d'ouverture au public :

La Commune de Saint Martin de Crau  
Service municipal des sports  
Maison des associations  
13310 Saint Martin de Crau

En cas de dépôt en main propre du dossier par le candidat, ce dernier recevra un bordereau de remise faisant référence pour la date et heure de dépôt de son offre.

Pour la remise sous forme dématérialisée, le candidat devra envoyer les éléments sur la plateforme :

<https://stmartindecrau.sudest-marchespublics.com/>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.